



Faites évoluer votre piscine

Après quelques années de bons et loyaux services, une piscine montre des signes de fatigue. C'est le moment de lui redonner une nouvelle jeunesse en la modernisant pour la rendre plus confortable et plus conviviale.

Textes **Françoise Sauvan** et **Georges-François Rey**

Dans les années 1990, on appréciait les bassins vastes et profonds, auxquels on accédait souvent par une simple échelle. Les systèmes de sécurité étaient rares et facultatifs et, surtout, il fallait régulièrement (et souvent) débarrasser l'eau des salissures en tout genre. Aujourd'hui, le mode est aux couloirs de nage ou aux bassins de petites dimensions bien équipés avec nage à contre-courant, buses de massage et escalier ou plage pour descendre doucement dans l'eau et permettre aux plus petits de barboter et d'apprendre à nager là où ils ont pied. Enfin, en 2009, il n'est plus question de changer l'eau trois fois au cours de la saison ! Votre «vieille» piscine peut aussi profiter de toutes ces améliorations.

Changer le revêtement

● Un liner a une durée de vie moyenne d'une dizaine d'années. Sa remise à neuf doit être confiée à un professionnel et ne demande généralement qu'une demi-journée de travail. Elle consiste à retirer l'ancien liner, à vérifier l'état de la moquette de protection placée en dessous et à poser le nouveau revêtement. Pour plus de confort, le liner (une simple poche en PVC, ép. 75/100^e) peut être remplacé par une membrane en PVC épaisse de 1,5 mm (il s'agit en fait de deux feuilles de 75/100^e collées en sandwich autour d'une ossature polyester).

Proposées sous forme de lés, ces membranes sont soudées sur le bassin et présentent une grande souplesse d'utilisation, très appréciable en rénovation, surtout si le bassin est de forme libre.

● Les mosaïques et carrelages doivent être vérifiées et refaits dès que les joints commencent à se désagréger et que le bassin se vide imperceptiblement. Ce travail est plus long et plus coûteux.

Transformer le bassin

● Les travaux les plus simples consistent à installer un escalier intérieur en remplacement de l'ancienne échelle. Avantage : les enfants et les personnes âgées peuvent alors rentrer dans l'eau plus facilement et plus progressivement (voir l'encadré p. 164).

● La création d'un escalier intérieur peut être aussi l'occasion d'améliorer l'éclairage des lieux par l'intégration de projecteurs à LED ou halogènes. Cela permet de mieux sécuriser le bassin et de le mettre en valeur à la nuit tombée.

● L'ajout d'une couverture permet quant à lui d'assurer la sécurité du bassin (obligatoire aujourd'hui), de chauffer et de maintenir l'eau à une température agréable, mais également de limiter les phéno-

Hors-Série

29 RUE DE CHATEAUDUN
75308 PARIS CEDEX 9 - 01 75 55 10 00



1. **Spacieux.** Placé en angle arrondi, l'escalier roman offre un espace de détente. Le bassin complet «Claire 10», 9,80 x 6,25 m, 9 989 €, Waterair. 2. **Convivial.** Sur cette piscine, l'escalier est un lieu privilégié avec sa marche périphérique qui devient banquette dès votre immersion. «Corner», Aquilus Piscines. 3. **Résistant.** Ce volet roulant immergé assure la sécurité (Il supporte jusqu'à 100 kg) et conserve la chaleur. «Magi' Guard», Piscines Magiline. 4. **Graphique.** Pour réaliser margelles et plage, le bois exotique est beau et doux sous les pieds. Bois garapa pour piscine «Classy», 4 x 8 m, 38 € le m², Wood-Line. 5. **Grand spectacle.** Cette lame d'eau est alimentée par le circuit de refoulement de filtration de la piscine. «Waterfall», 300 € en 6.1 x 1.5 cm, Zodiac. 6. **Vite installé.** Livré avec un différentiel 30 mA, ce réchauffeur électrique augmente la température de l'eau pour la baignade. Réchauffeur 3 kW, 399 €, Mareva. 7. **Bien intégré.** Cette piscine aux formes libres est entourée d'une plage immergée et parfaitement lisse. Réalisation Diffazur. 8. **Tendance.** Liner noir et volet immergé pour ce bassin, façon couloir de nage, profondeur de 1,20 m à 2 m. Réalisation Carré bleu Agretec (33370 Artigues).



menes d'évaporation. Sachez cependant que le coffre à l'intérieur duquel s'enroule le volet immergé diminuera sensiblement la taille du bassin

- En cassant une partie de la maçonnerie, il est également possible d'ajouter **une plage immergée, un spa à débordement** (avec ou sans chauffage) etc

- Des travaux plus importants consistent à **diminuer la profondeur du bassin** en injectant du béton à redessiner entièrement le bassin pour installer une piscine de forme libre de taille plus modeste mais mieux équipée etc

Améliorer le confort

- Après la couverture et l'escalier le premier équipement auquel on pense est **la mise en place d'un système de chauffage** de manière à profiter plus longtemps de sa piscine

- **La pompe à chaleur** est certes l'option qui représente l'investissement de départ le plus cher mais c'est aussi celle qui sera la plus vite rentabilisée compte tenu du faible coût d'exploitation

- **Le réchauffeur électrique** est rapide (montée en température en quelques heures, contrairement à la pompe à chaleur qui peut nécessiter 48 à

72 heures de fonctionnement avant de se montrer efficace) Le réchauffeur est moins cher à l'achat mais onéreux à l'utilisation

- Le chauffage assure à partir de la chaudière de l'habitation nécessite **un échangeur de chaleur** et se révèle assez coûteux

- Quant aux **panneaux solaires** leur prix d'exploitation serait supérieur à celui d'une pompe à chaleur

- En effectuant quelques travaux de maçonnerie il est aussi possible d'ajouter **un système de nage à contre-courant** des buses de balnéothérapie des projecteurs de couleur et même de la musique

- Le confort d'utilisation passe également par l'entretien. Or, avec le temps, **le système de filtration** de votre bassin peut se détériorer opposer de plus en plus de résistance au passage de l'eau et, à terme, nécessiter un remplacement pur et simple. Rien n'empêche alors de passer d'un filtre à sable (le plus classique) à **un système à cartouches ou à diatomite**. Cela peut être aussi l'occasion d'installer le groupe de filtration dans un local technique. Il passera ainsi l'hiver à l'abri du gel et des regards. Enfin simplifiez-vous la vie adoptez un système de traitement automatique de l'eau

Relooker les abords

► Il est établi que l'on passe plus de temps sur la plage ou aux abords de l'eau que dans le bassin lui-même, alors autant les soigner. Refaire les margelles permet ainsi de donner davantage d'allure à la piscine, et vous pouvez en profiter pour revoir le revêtement des plages. Si votre vieux dallage a subi le gel et les intempéries, habillez-le par exemple de lames ou de caillots de bois exotique

► Pour garder l'eau pure et limpide plus longtemps, pensez aussi à installer une douche d'extérieur. Il existe aujourd'hui des modèles solaires qui permettent d'avoir de l'eau chaude toute la journée et gratuitement

Votre piscine est-elle réglementaire ?

Depuis maintenant trois ans, un système de protection est intégré à toute nouvelle piscine. Les anciennes doivent quant à elles être équipées d'un dispositif de sécurité normalisé. Une obligation qui concerne même les piscines de résidences secondaires non fréquentées par des enfants. Pour les contrevenants, et ils sont encore nombreux, les peines prévues par la loi sont lourdes : ils s'exposent à une amende de 45 000 € et même à des sanctions pénales. Rappel à l'ordre.

● **Les barrières de protection**, mesurant 1,10 m de hauteur minimum, doivent être conçues pour empêcher le passage d'enfants de moins de cinq ans sans l'assistance d'un adulte. Elles doivent être fixées à au moins 1 m et au plus à 3 m du plan d'eau et doivent aussi « présenter des gages de longévité et une très bonne tenue aux intempéries ».

Les barrières démontables et les barrières fixes sont acceptées. Les premières ne peuvent être installées que sur un sol dur (pas question de les poser sur une pelouse, par exemple). Elles sont économiques mais obligent à des mises en place systématiques qui deviennent vite contraignantes. Les secondes sont recommandées si l'on veut assurer une protection à long terme. Une fois installées, c'est définitif et elles ne nécessitent plus d'autre intervention humaine. Dans l'un et l'autre cas, assurez-vous que le portillon empêchera bien les petits de passer : il ne sert à rien d'équiper une piscine d'une barrière de protection si elle ne ferme pas correctement.

La plus sophistiquée est la barrière escamotable : exemple, le système « Diodon » de Piscinelle (photo). Celle-ci est constituée d'une clôture à barreaudage articulée en inox, qui disparaît entre le lattage d'une plage périphérique, en bois massif ou en pierre reconstituée. Le système fonctionne par simple pression, sur le bouton d'une télécommande, ou manuellement. L'ensemble terrasse-barrière est réalisé sur mesure et son prix est plutôt élevé. À surveiller, le concept « Pacoha », développé par Profils Systèmes, qui devrait être commercialisé en juin 2009. La barrière se replie « en accordéon » dans un coffre enterré de 20 cm de large et 5 cm de profondeur. Selon ses concepteurs, cinq minutes suffisent pour la déployer. Son prix devrait être moins élevé que la concurrence.



Esthétique. « Diodon » de Piscinelle, la barrière disparaît entre les lames de la terrasse. Options télécommande ou relevage manuel.

● **Les couvertures** doivent être réalisées, construites ou installées de façon à empêcher l'immersion involontaire d'enfants de moins de cinq ans, à résister au franchissement d'une personne adulte et à ne pas provoquer de blessure.

● **Les abris** doivent être réalisés, construits ou installés de manière à ne pas provoquer de blessure et être tels que, lorsqu'ils sont fermés, ils rendent inaccessible le bassin aux enfants de moins de cinq ans.

● **Les alarmes** doivent être réalisées, construites ou installées de manière que toutes les commandes d'activation et de désactivation ne doivent pas pouvoir être utilisées par des enfants de moins de cinq ans. Les systèmes de détection doivent pouvoir détecter tout franchissement par un enfant de moins de 5 ans et déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène. Ils ne doivent pas se déclencher d'une manière intempestive.

Si votre dispositif a été installé avant la publication du décret du 7 juin 2004, vous pouvez, sous votre propre responsabilité, attester de sa conformité aux exigences de sécurité par un document précisant : « Je, soussigné, atteste que le dispositif installé [adresse] est conforme aux exigences de sécurité figurant à l'alinéa II de l'article R 128-2 du code de la construction et de l'habitation ». Cette déclaration doit être accompagnée des justificatifs techniques utiles.

Créer un escalier

Plus confortable et plus sécurisant qu'une échelle, l'escalier peut être ajouté *a posteriori* sur un bassin ancien. La solution la plus pérenne est la pose de marches en maçonnerie. Elle nécessite, bien sûr, la vidange de la piscine et le retrait de l'ancien liner et du feutre de protection (c'est au moment du remplacement de l'ancien liner que l'entreprise se révèle d'ailleurs la plus rentable). C'est aussi l'occasion de revoir complètement l'étanchéité et, pourquoi pas, de s'orienter vers un style différent en choisissant un autre revêtement (mosaïque, carrelage, etc.). On trouve également dans le commerce des modèles préfabriqués en acrylique qui, s'ils ne sont pas réalisés sur mesure, ont l'avantage d'impliquer peu de travaux et un budget moins important (compter de 1 500 € à 2 000 €). Ils pourront être équipés d'un liner assorti.